

NOTICE THYMOVAR

15 g plaquette pour ruche pour abeilles

1. NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ ET DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE FABRICATION RESPONSABLE DE LA LIBÉRATION DES LOTS, SI DIFFÉRENT

Andermatt BioVet GmbH; Franz-Ehret-Str. 18, 79541 Lörrach, Allemagne

2. DÉNOMINATION DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE

THYMOVAR; 15 g plaquette pour ruche pour abeilles

3. LISTE DE LA SUBSTANCE ACTIVE ET AUTRE(S) INGRÉDIENT(S)

THYMOVAR; se compose de plaquettes pour ruche, contenant chacune 15 g de thymol, une huile essentielle autorisée à usage alimentaire.

Une plaquette pour ruche contient:

Principe actif:

15 g thymol

Forme pharmaceutique:

Plaquette pour ruche. Une éponge cellulosique en tissu imprégné (plaquette jaune de 50 x 145 x 4.3 mm)

4. INDICATION(S)

Traitement de la varroase de l'abeille due à *Varroa destructor*

ATCvet code: QP 53 AX 22

5. CONTRE-INDICATIONS

Ne pas utiliser lorsque les températures maximales journalières **sont supérieure à 30 °C.**

6. EFFETS INDÉSIRABLES

Il arrive que les abeilles déplacent les réserves de nourriture situées directement sous les plaquettes. Le

couvain trop proche de la plaquette (< 4 cm) pourrait être aussi déplacé par les abeilles.

Lors de températures élevées (supérieure à 30 °C) pendant le traitement il est possible de constater une légère perturbation de la colonie et une mortalité peu élevée du couvain et des abeilles peut apparaître.

Une diminution de la prise de la nourriture par les abeilles peut être observé lorsque la colonie est nourrie et traitée en même temps.

Si vous constatez des effets indésirables graves ou d'autres effets ne figurant pas sur cette notice, veuillez en informer votre vétérinaire.

7. ESPÈCE CIBLE

Abeille (*Apis mellifera*)

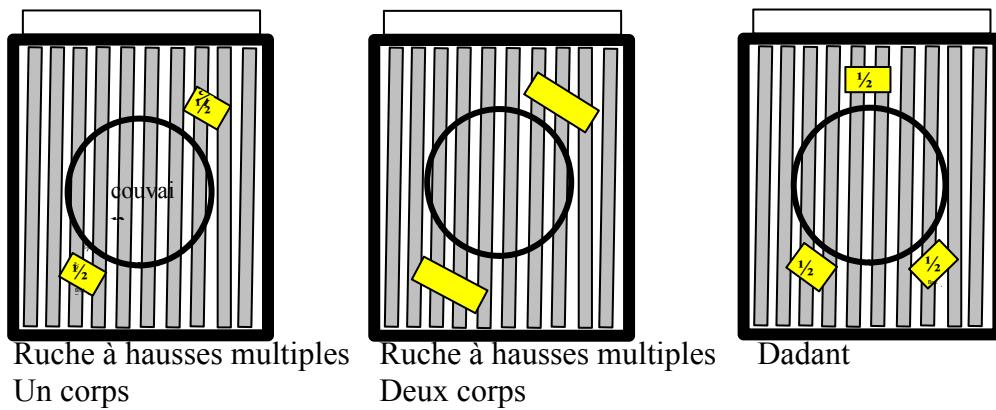
8. POSOLOGIE POUR CHAQUE ESPÈCE, VOIE ET MODE D'ADMINISTRATION

Posologie

Système de ruche	Plaquettes de THYMOVAR	
	1 ^{ère} application	2 ^{ème} application
Ruche à un corps	1	1
Ruche à deux corps	2	2
Dadant	1 ½*	1 ½*

* Les plaquettes peuvent être découpées avec des ciseaux.

Figure 1 : Plan du placement des plaquettes dans une ruche vue de haut.



9. CONSEILS POUR UNE ADMINISTRATION CORRECTE

THYMOVAR contient du thymol, une substance volatile qui se sublime dans l'air selon la température. Lorsque le thymol est libéré, il y a alors une certaine concentration de vapeurs de thymol dans la ruche traitée. Ces vapeurs sont hautement toxiques pour les acariens varroas mais les concentrations ne sont pas assez élevées pour porter préjudice aux abeilles. Pour un contrôle optimal des varroas, il faut que les concentrations appropriées de vapeur de thymol soient maintenues dans le rucher pendant six à huit semaines.

Température:

La meilleure efficacité est obtenue lorsque les températures journalières maximales sont comprises entre 20 et 25 °C. L'efficacité du traitement diminue, si les températures moyennes pendant le traitement baissent en dessous de 15 °C.

Ne pas utiliser aux températures journalières maximales supérieures à 30 °C. Le traitement à des températures de plus de 30 °C cause une augmentation du stress et de la mortalité des abeilles et du couvain.

Période de traitement:

Le meilleur moment pour traiter avec THYMOVAR est le plus tôt possible après la dernière récolte de miel à la fin de l'été, aux températures recommandées. Dans un rucher, il est important de traiter toutes les ruches simultanément pour éviter des pillages.

Application:

Avant le traitement avec THYMOVAR retirer toutes les hausses à miel puis fermer ou remplacer le fonds des ruches, ouverts ou grillagés par des fonds pleins, sans ouvertures. Enfin, réduire le trou de vol à la taille normale.

Il est recommandé de procéder à une partie du nourrissement avant le traitement si l'infestation de varroas et les températures le permettent.

Commencer **la première application** du traitement en plaçant le nombre adéquat de plaquettes (pour le placement voir Fig. 1) sur le dessus des rayons de la chambre à couvain (chambre supérieure s'il y a deux chambres). Les plaquettes doivent être à proximité, mais cependant pas directement sur le couvain ouvert ou operculé (distance préférable > 4 cm).

Fermer la ruche en laissant de l'espace (environ 5 mm) entre les plaquettes et la couverture du rucher pour améliorer l'évaporation du thymol. Ne pas placer les feuilles de couverture en plastique directement sur les plaquettes.

Retirer le premier set de plaquettes THYMOVAR vides après **3-4 semaines**.

Commencer **la deuxième application** immédiatement avec un second set de plaquettes, en nombre adéquat et placées selon les dispositions montrées sur la Fig. 1. Retirer ces plaquettes lorsqu'elles sont usagées, après à nouveau **3-4 semaines**.

Nourrissement:

Ne jamais placer les plaquettes près d'un nourrisseur de sucre car cela réduirait l'absorption de nourriture par les abeilles.

Si le nourrissement avec du sucre stagne pendant l'application de THYMOVAR les colonies peuvent être nourries avant la seconde application, selon le modèle suivant: terminer la première application en retirant les plaquettes après 3 semaines, puis placer le nourrisseur à sucre dans le rucher, et achever le nourrissement avant de placer les plaquettes pour la seconde application.

Contrôle intégré des organismes nuisibles:

L'efficacité peut varier entre les colonies à cause des conditions de l'environnement (température, ré-infestations, etc.). THYMOVAR doit donc être utilisé comme un traitement parmi d'autres dans un programme de lutte intégrée. La chute des varroas doit être observée régulièrement. Juste après la fin de la seconde application, placer un couvre-fond protégé d'un grillage sur le fond des ruches, et contrôlez la chute des acariens pendant une période de 2 semaines. Les ruches qui ont une chute moyenne supérieure à 1 acarien par jour doivent subir un traitement complémentaire en hiver ou printemps (de préférence avec une autre substance active).

10. TEMPS D'ATTENTE

Miel: Zéro jour.

Ne pas utiliser avant ou pendant la miellée.

Au printemps suivant, ne pas extraire les rayons traités de la chambre à couvain.

11. CONDITIONS PARTICULIÈRES DE CONSERVATION

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

Ne pas conserver à une température supérieure à 30 °C.

Ne pas conserver au réfrigérateur. Ne pas congeler.

Protéger des rayons directs du soleil.

Après ouverture du conditionnement primaire: toutes les plaquettes contenues dans le sachet doivent être utilisées immédiatement et ne peuvent être conservées plus longtemps.

Ne pas utiliser après la date de péremption figurant au bord du sachet.

12. MISE(S) EN GARDE PARTICULIÈRE(S)

Eviter le contact direct avec la peau et les yeux. En effet, il y a un risque de dermatites de contact ou d'irritations de la peau ou des yeux. Dans le cas d'un contact cutané, laver soigneusement la partie affectée avec de l'eau et du savon. En cas de contact dans les yeux, rincer les yeux avec de grandes quantités d'eau courante, et demandez conseil à un médecin.

L'apiculteur doit porter des gants imperméables et l'équipement de protection adéquat lorsqu'il manipule le produit.

L'utilisation d'un dosage plus élevé provoque un comportement impétueux de la colonie. De grandes quantités d'abeilles et de larves mortes (> 20) peuvent être trouvées devant le trou de vol. Pour normaliser le comportement de la colonie enlever les plaquettes qui sont en trop dans la ruche.

13. PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES POUR L'ÉLIMINATION DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES NON UTILISÉS OU DES DÉCHETS DÉRIVÉS DE CES MÉDICAMENTS, LE CAS ÉCHÉANT

Les conditionnements vides et tout reliquat de produit doivent être éliminés suivant les pratiques en vigueur régies par la réglementation sur les déchets.

Normalement, les plaquettes utilisées peuvent être éliminées dans les poubelles. Le produit est dangereux pour les poissons et les autres organismes aquatiques. Il ne doit pas entrer en contact avec les cours d'eau.

14. DATE DE LA DERNIERE NOTICE APPROUVEE

Octobre 2019

15. INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Numéro d'autorisation de mise sur le marché:

BE-V296947

Délivrance libre